

Date de la convocation	19 septembre 2024
Membres en exercice	18
Présents	14
Représentés	1

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 03 octobre 2024

n°D20241003 - 03

Objet : Attribution des prêts d'honneur – 2^{ème} campagne 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point B2-10 des délégations de compétences consenties au Bureau du Réseau31 concernant l'attribution des prêts d'honneur au personnel dans le cadre de l'action sociale ;

Considérant que le Conseil Syndical a approuvé le 15 octobre 2013 la création des prestations d'action sociale pour les agents du Réseau31, et le 30 juin 2014 la Commission Consultative d'Attribution des Prêts d'Honneur, afin qu'elle rende son avis sur la liste anonyme des demandes de prêts d'honneur effectuées par les agents ;

Considérant que ladite liste classe les demandes de prêts au regard du quotient familial des agents, calculé sur la base du revenu fiscal imposable figurant sur l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 divisé par le nombre de part, étant précisé qu'un abattement de 25% du quotient familial est appliqué aux demandes d'agents célibataires et sans enfants ;

Considérant que la Commission Consultative d'Attribution des Prêts d'Honneur n'a pas été consultée car l'enveloppe budgétaire annuelle allouée aux prêts d'honneur n'a pas été pas dépassée,

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article unique : d'accorder les prêts à huit agents dans l'ordre de la liste figurant en annexe, selon les modalités de remboursement sollicitées par les agents.

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président



Annexe(s) : Liste des prêts attribués



2^{ème} Campagne de prêts 2024

Demande conforme	Agent	Situation familiale	Nombre d'enfants à charge	Revenu Fiscal de Référence	Nombre de parts	Abattement de 25% pour célibataire sans enfant	Quotient Familial	Montant du prêt souhaité	Nombre de mensualités choisies
oui	Agent 1	Célibataire	0	24 453 €	1,00	25%	6 113,25	2 300,00 €	48
oui	Agent 2	Veuf	2	22 823 €	2,00		11 411,50	2 300,00 €	48
oui	Agent 3	Pacsé	3	41 839 €	3,25		12 873,54	2 300,00 €	12
oui	Agent 4	Marié	2	38 063 €	2,50		15 225,50	2 300,00 €	48
oui	Agent 5	Célibataire	1	38 553 €	2,50		15 421,20	2 300,00 €	24
oui	Agent 6	Mariée	2	46 602 €	3,00		15 534,00	2 300,00 €	24
oui	Agent 7	Divorcée	0	20 024 €	1,00		20 024,00	2 300,00 €	36
oui	Agent 8	Pacsé	2	64 364 €	3,00		21 454,67	2 300,00 €	24
total								18 400,00 €	